

CABINET B&P

16 rue du Dèvès - 34820 TEYRAN
Port 06 03 02 78 73 - Tel 09 87 51 90 46

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association d'Aide Ménagère et d'Aide à Domicile des Personnes Âgées et des Familles,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMPAF, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

B&P

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées au point « Résultats de la gestion conventionnée » de l'annexe, qui mettent l'accent sur l'environnement réglementaire de l'Association, notamment en ce qui concerne le caractère provisoire de l'affectation du résultat, dans l'attente des décisions d'approbation des administrations de contrôle concernées.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation des principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes et le choix des méthodes comptables mises en œuvre, sont éclairés par les indications portées dans l'annexe. Nous avons notamment validé les modalités d'application des règles de dépréciation des créances.

Concernant la présentation des comptes dans leur ensemble, nous en avons vérifié la conformité avec les règles généralement admises auxquelles l'association est légalement assujettie en tant qu'organisme de droit privé. Nous précisons que les modalités d'établissement des documents budgétaires et comptes administratifs, relèvent de traitements indépendants de la comptabilité générale et ne sont pas soumis à notre certification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

BIF

Cabinet B&P

Société de Commissaires aux Comptes. Membre de la Compagnie de Montpellier
SARL au Capital de 10 000 € – RC Montpellier – SIRET 839 790 748 00017 – NAF 6920Z

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif a été d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous précisons que l'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Sont considérées comme telles, les anomalies résultant de fraudes ou d'erreurs et qui sont susceptibles, prises individuellement ou en cumulé, d'influencer les décisions économiques des utilisateurs des comptes.

Conformément à l'article L.823-10-1 du code de commerce, il n'entre pas dans notre mission de garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation professionnelle.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Teyran, le 17 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet B&P



Béatrice Pouzancre Parent

Cabinet B&P

Société de Commissaires aux Comptes, Membre de la Compagnie de Montpellier
SARL au Capital de 10 000 € – RC Montpellier – SIRET 839 790 748 00017 – NAF 6920Z

Annexe :

Description détaillée des responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

B&P

Bilan



Bilan Actif

A M P A F

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 17/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	111 052	51 836	59 216	2 510
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	111 052	51 836	59 216	2 510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	866 970		866 970	866 970
Constructions	5 036 273	2 329 458	2 706 815	2 905 536
Installations techniques, matériel et outillage industriel	58 919	34 455	24 463	5 210
Autres immobilisations corporelles	977 080	766 895	210 185	198 051
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	6 939 241	3 130 808	3 808 433	3 975 766
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	178 390		178 390	274 862
Autres immobilisations financières	16 117		16 117	14 654
TOTAL immobilisations financières :	194 507		194 507	289 516
ACTIF IMMOBILISÉ	7 244 801	3 182 644	4 062 156	4 267 792
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 242		1 242	3 078
Créances clients et comptes rattachés	3 221 322	1 372 222	1 849 101	1 873 848
Autres créances	3 209 143		3 209 143	2 435 955
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 431 707	1 372 222	5 059 486	4 312 881
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 059 461		3 059 461	4 743 668
Charges constatées d'avance	49 192		49 192	73 992
TOTAL disponibilités et divers :	3 108 652		3 108 652	4 817 660
ACTIF CIRCULANT	9 540 360	1 372 222	8 168 138	9 130 541
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	16 785 161	4 554 866	12 230 295	13 398 333

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel		dont versé
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 757 549	9 718 727
Report à nouveau	(8 699 892)	(8 824 990)
Résultat de l'exercice	(326 328)	163 920
TOTAL situation nette :	731 329	1 057 657
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	108 379	69 399
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	839 708	1 127 056
Provisions pour risques	162 738	255 862
Provisions pour charges	1 383 090	1 370 778
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 545 828	1 626 640
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	326 650	
FONDS DEDIES	326 650	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	644 505	757 602
Emprunts fonciers		
Concours bancaires courants et découverts bancaires		
Autres dettes financières		
TOTAL dettes financières :	644 505	757 602
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 010 606	1 991 479
Dettes autres fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	7 248 112	6 465 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 460	42 572
Autres dettes	54 060	55 069
TOTAL dettes divers :	8 315 239	8 554 559
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	558 365	1 332 475
DETTES	9 518 108	10 644 636
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GÉNÉRAL	12 230 295	13 398 333

Compte de Résultat (Première Partie)

A M P A F

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 17/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	27 946 457		27 946 457	28 231 388
Chiffres d'affaires nets	27 946 457		27 946 457	28 231 388
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			878 164 1 791 464 3	235 539 1 780 428 1
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 616 088	30 247 356
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			4 888 6 924 733	1 905 8 502 179
TOTAL charges externes :			6 929 621	8 504 084
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 223 760	1 114 346
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements Charges sociales			17 976 090 4 252 735	16 148 218 3 723 485
TOTAL charges de personnel :			22 228 825	19 871 703
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			291 135 4 711 220 321	303 445 152 236 836
TOTAL dotations d'exploitation :			516 167	540 433
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			14 696	13 902
CHARGES D'EXPLOITATION			30 913 069	30 044 469
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(296 981)	202 887

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A M P A F

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 17/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(296 981)	202 887
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 193	(5 640)
Autres intérêts et produits assimilés	3 782	928
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		(181)
	9 975	(4 893)
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	39 165	38 404
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 420
	39 165	40 824
RÉSULTAT FINANCIER	(29 189)	(45 717)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(326 171)	157 170
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 884	25 308
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27 786	992
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	65 670	26 301
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 858	20 210
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 858	622
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	63 717	20 832
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 953	5 469
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	2 111	(1 281)
TOTAL DES PRODUITS	30 691 733	30 268 763
TOTAL DES CHARGES	31 018 061	30 104 843
BÉNÉFICE OU PERTE	(326 328)	163 920